

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAMAZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard MONPOUILLAN, Maire.

Date convocation : 10 avril 2026

PRESENTS : M. MONPOUILLAN Bernard – M. LAGROLLET Serge – Mme LASSUS Aurélie – Mme CASTELLARNAU Valérie - M. DUCOM Alexandre – Mme HALLIEN Catherine - Mme LANGLADE Pierrette - M. CARLES Julien - Mme LAFFARGUE Françoise - Mme MONICARD Christine - M. LE GALLIC Adrien – M. BACHELOT Pierre – Mme LANDES Muriel - Mme JANTHIEU Carole

Absents excusés : M. ALVES Manuel

Secrétaire de séance : Mme LANDES Muriel

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Délibération : VOTE DU CFU 2025

M. le Maire présente le compte financier unique 2025 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 722 591.45 €

Recettes : 2 260 261.29 €

Section d'investissement

Dépenses : 324 017.31 €

Recettes : 361 297.57 €

Restes à réaliser dépenses : 611 726.78 €

Restes à réaliser recettes : 292 020.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- un excédent de fonctionnement de : 684 318.11 €

- un excédent d'investissement de : 37 280.26 €

Avant de procéder à la délibération, et en application de l'article L 2121 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire se retire afin de ne pas participer au vote.

Le CM vote et approuve le CFU 2025 comme présenté.

Délibération : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du receveur de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	684 318.11 €
- un excédent reporté de :	853 351.73 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 537 669.84 €
-un excédent d'investissement de :	37 280.26 €
-un déficit des restes à réaliser de :	319 706.78 €
soit un besoin de financement de :	282 426.52 €

Le CM décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2025 : excédent	1 537 669.84 €
Affectation complémentaire en investissement article 1068 :	282 429.52 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	1 255 240.32 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	37 280.26 €

Délibération : VOTE DES TROIS TAXES 2026

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et les allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal

- décide de fixer les taux suivants :

✓ Foncier Bâti	50.29%
✓ Foncier Non Bâti	80.28 %
✓ Taxe d'habitation	13.31 %

Délibération : VOTE DES SUBVENTIONS 2026

La ville de Samazan est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune véritable actrice de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sports, santé, emploi, éducation, etc.. Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessous.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2026 ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBV 2026
ADMR /LE MAS D'AGENAIS	600
ADMR GUERIN	600
ADRA 47	300
AFM TELETHON	100
ADOT 47 DON D'ORGANES	100
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
AMIS DE RENAUD JEAN	150
CLUB DE GYM	400
CLUB DES AINES RURAUX	300
FNACA SAMAZAN	400
COMITE DES FETES	1 000
COMITE SOUVENIR FRANCAIS	500
COOPERATIVE SCOLAIRE SAMAZAN	1 500
DANSE EVASION	150
INSTITUT BERGONIE	300
JOYEUX BELOTEURS	300
LA BOITE A JOUER	200
RESTAURANT DU COEUR	300
SECOURS POPULAIRE	100
STE PETANQUE	500
SYNDICAT DE CHASSE	500
USS	18 000
FNATH	100
ARAC Fourques	300
ASSO GLOBE TROTT'AIDE	100
ASSO YOGA ANAHATE	100
APE SAMAZAN	1 000
COPAINS COMME COCHON	2 000
TOTAL	30 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2026.
- dit que les subventions seront inscrites au budget 2026.

Délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Section de fonctionnement : dépenses : 2 312 147.32 €
 recettes : 2 312 147.32 €

Section d'investissement : dépenses : 847 289.30 €
 recettes : 847 289.30 €

Le CM vote le budget 2026 ainsi présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Bernard MONPOUILLAN

Mme LASSUS Aurélie 1ère adjointe	M. LAGROLLET Serge 2 ^{ème} adjoint	Mme CASTELLARNAU Valérie 3 ^{ème} adjoint
M. ALVES Manuel 4 ^{ème} adjoint Absent	Mme LANGLADE Pierrette	Mme JANTHIEU Carole
M. LE GALLIC Adrien	Mme LAFFARGUE Françoise	M. DUCOM Alexandre
M. CARLES Julien	Mme HALLIEN Catherine	M. BACHELOT Pierre
Mme MONICARD Christine	Mme LANDES Muriel	